



Urgent: fin de contrat de location.

Par **youssef45**, le **04/09/2012** à **21:16**

Bonjour,

vraiment très urgent, j'ai besoin de votre aides, j'ai reçu le courrier par mon locataire recommandé avec accusé de réception pour quitter le logement.

aujourd'hui, il m'appelle pour me dire qu'il n'arrive pas à trouver un logement.

ma question au niveau de la loi est ce qu'il doit partir a la date prévue, ou il peut réster comme il veut.

merci d'avance pour les réponses.

Par **kat38**, le **04/09/2012** à **21:27**

D'après ce que je sais, mais je ne suis pas juriste de profession, vous n'avez pas d'obligation de lui laisser l'appartement à la date de fin de son préavis puisqu'il à donner son congé. Il ne peut pas revenir dessus. Et le fait qu'il ne trouve pas d'autre logement ne vous oblige à rien, ce n'est pas votre problème.

Mais si il paye le loyer du et que cela ne vous dérange pas puisque vous n'avez pas signé de bail avec un autre locataire, rien ne vous empêche de lui laisser le logement le temps qu'il en trouve un autre. Vous être propriétaire, si vous n'êtes engagé avec personne d'autre, vous faites ce que vous bon vous semble avec votre logement.